

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 8055

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Allal Ben Abdellah

Date de naissance :

11/14/95

Adresse :

133 LOT LAIIMOUNE II CASA

Tél. : 066132228

Total des frais engagés :

477,90

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

15/11/2022

Nom et prénom du malade :

Allal Ben Abdellah

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

CASA

Le : 15/11/2022

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11.11.2023	Consultation	100 DH	100 DH	

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Dr. A. Kaymouni Lissasfa Tel: 522 90 4494 Fax: 36283291 Mobile: 02250142166	15/11/22	127,90

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

**(Création, remont, adjonction)**  
ctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISÉ ET SACHEZ DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



د. البغدادي الطيب  
Dr. BAGHDADI Tayeb

طبيب أخصائي في أمراض و جراحة :  
الأذن والسمع ، الأنف و جيوب الأنف ،  
الحلق والحنجرة ، العنق والغدة الدرقية  
خريج كلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

Oto-rhino-laryngologue  
Spécialiste des maladies et chirurgie de :  
Oreille et Audition, Nez et Sinus,  
Gorge et Larynx, Cou et thyroïde  
Lauréat de la faculté de Médecine  
et de Pharmacie de Casablanca

## ORDONNANCE

Casablanca, le ...../...../.....

### Note d'honoraires

Le Dr BAGHDADI Tayeb, prie M *lileli fikha*  
d'accepter l'expression de ses sentiments *naode lali*  
distingués et lui présente, suivant l'usage, sa  
note d'honoraires pour *nettayag greille*

S'élevant à la somme de  
dirhams.

*cent (100)*

*Dr. Tayeb  
Spécialiste  
Oreille, Nez, Gorge  
Rond-point George, Casablanca  
Bd HH24, Oulfa*

Tél.: 05 22 89 93 93

Urgences: 06 68 52 19 17

drbaghdadi@hotmail.com

25, Bd HH24, (Rond-point George, Bd Oum Rabii) Oulfa - Casablanca  
25، شارع HH24، تجزئة مولاي التهامي ، (مدار جورج و شارع أم الريان)  
حي الالفة - الدار البيضاء



د. البغدادي الطيب  
Dr. BAGHDADI Tayeb

طبيب أخصائي في أمراض وجراحة:  
الأذن والسمع، الأنف وجيوب الأنف،  
الحلق والحنجرة، العنق والغدة الدرقية  
خريج كلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

Oto-rhino-laryngologue

Spécialiste des maladies et chirurgie de :

Oreille et Audition, Nez et Sinus,  
Gorge et Larynx, Cou et thyroïde

Lauréat de la faculté de Médecine  
et de Pharmacie de Casablanca

## ORDONNANCE

Casablanca, le 15/11/2022

Mr. Filali CHAHD. Albelali

95100

Extreme



Date de fabrication :  
A consommer de  
préférence avant fin :  
N° de lot :

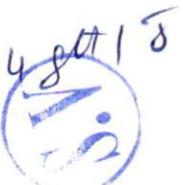
10/2021  
10/2024  
0921066

PPC = 95,00 DHS

32,190

Exotend

le mat  
après repas pris 30,0



0651  
2021066

قارورة من 10 مل

LOT : 0009-2  
EXP : AVR 2026  
PPV : 32,90 DH

استعمال محلي

Dr. BAGHDADI Tayeb  
Médecin Spécialiste  
ORL Chirurgie Cervico-Faciale  
Tél : 06 68 52 18

© Sandoz

127,190

PHARMACIE LAIMOUN SARL AU

466, Lot. Allaymoune Lissasa

Casablanca - Tél. : 05 22 90 94 94

RC : 381781 - TP : 36203297 - IF : 248218

Tél. : 05 22 89 93 93

Urgences : 06 68 52 19 17

drbaghdadi@hotmail.com

25, Bd HH24, (Rond-point George, Bd Oum Rabib) Oulfa - Casablanca

25، شارع مولاي التهامي، (مدار جورج وشارع أم الريان)

حي الالفة - الدار البيضاء